



Le prêt d'une liseuse électronique est réservé aux adhérents de la médiathèque de plus de 18 ans et, est soumis à la signature de cette Charte de prêt et sur présentation d'une pièce d'identité.

Dans le cadre du développement d'une offre de lecture numérique à destination des usagers de la médiathèque de Florange, votre établissement met à disposition 7 liseuses électroniques, contenant des livres libres de droits disponibles sur Internet.

CONDITIONS GENERALES DE PRET

- **Vous pouvez emprunter une liseuse à la fois pour une période de 4 semaines**
- **Le prêt équivaut à celui d'un livre.**
- **Les liseuses déjà empruntées sont réservables**
- **La prolongation du prêt n'est possible que si la liseuse n'est pas réservée par un autre lecteur.**
- **Le retour des liseuses doit se faire dans la médiathèque, directement auprès des bibliothécaires (la boîte de retour ne peut être utilisée)**

Une liseuse vous est prêtée dans le cadre du développement d'un service de lecture numérique. **Elle est sous votre responsabilité.** Merci d'en prendre soin et de la manipuler avec précaution.

En cas de non restitution de la liseuse quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, détérioration de l'appareil ou altération des contenus et configurations, un courrier sera adressé à l'emprunteur, donnant un délai d'un mois pour restituer ou rembourser le document à la médiathèque. Passé la date précisée par ce courrier, le dossier sera transféré à la Trésorerie municipale et l'emprunteur devra alors rembourser directement les documents auprès du Trésor Public. En fonction de la liseuse, le coût sera de **95€** ou **99€**. En cas de non restitution du câble USB fourni avec la liseuse, l'emprunteur devra le rembourser à la médiathèque. Le coût du câble USB est de **10 €**.

Concernant le retour des liseuses, celui-ci doit se faire dans la médiathèque, directement auprès des bibliothécaires (la boîte de retour ne peut être utilisée). Le bibliothécaire vérifiera, en présence de l'utilisateur, que tous les éléments matériels sont restitués. Puis il vérifiera que l'intégralité du contenu de la liseuse est présente afin de valider le retour.

Un livret d'utilisation de la liseuse est remis lors de l'emprunt. Le personnel de la médiathèque reste à l'écoute pour répondre à toute question sur l'utilisation de la liseuse.

DESCRIPTION DU MATERIEL PRETE :

- 1 liseuse (Cybook Odyssey 2013 Edition ou Kobo glo)
- 1 câble USB
- 1 housse

DESCRIPTION DES DOCUMENTS FOURNIS :

- 1 guide de prise en main de la liseuse
- 1 tutoriel accompagné d'images

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte et je m'engage à la respecter.

Fait en deux exemplaires, le ___/___/20__

Pour la médiathèque

L'adhérent

Nom, Prénom :

.....

Signature :